

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

6.9 122
Objet

Utilisation des fonds
scolaires 1968/1969 :
répartition entre les
établissements
scolaires

DATE DE CONVOCATION

15 déc. 1969

DATE D'AFFICHAGE

20 déc. 1969

Nombre de conseillers
en exercice

24

Nombre de présents

15

Nombre de votants

18

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante neuf

le 19 décembre 1969 à 20 heures 45
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M

Monsieur le Premier Adjoint

Etaient présents : MM.

MATRAS, Melle FOCHE, BUJARD, LANUSSE, Adjoint
COLLE, NAULIN, BETOUS, BOUDEY, POUGET, BROTRÉAU, VULTAGGIO,
OSQUIGUIL, REIX, TETARD, STIPAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Dr. GACHET et M. BOUCHET par M. BUJARD
Mme BIDEAU par M. MATRAS

Absents : MM.

Excusés : M. de LIPKOWSKI, Maire,
M. NARTEAU

M

TETARD Guy

a été élu Secrétaire.

Par lettre du 11 août 1969, les services de la Préfecture ont fait connaître que les fonds scolaires attribués à la commune, au titre de l'année scolaire 1968/1969 s'élevaient à la somme de 33 630,00 F.

La Commission scolaire a fait des propositions de répartition entre les écoles primaires, maternelles et C.E.G. en fonction des crédits accordés au titre de l'enseignement du 1er degré (23 580 F) et du 1er cycle du 2ème degré (10 050 F).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions de la Commission Scolaire,

DECIDE :

- de répartir les fonds scolaires attribués aux établissements d'enseignement public, au titre de l'année 1968/1969 sur les bases suivantes :

1°) 1ère urgence

Etablissements du 1er degré : école de garçons La Clairière :
Financement d'une partie des frais d'installation et d'aménagement d'une classe préfabriquée..... 12 969,00 F

Etablissements du 1er cycle du 2e degré : C.E.G. Pelletan :
Financement des frais d'aménagement des nouvelles classes pratiques..... 7 035,00 F

2°) 2ème urgence

Acquisition et renouvellement du matériel collectif d'enseignement et du mobilier scolaire : (crédit de 4,50 F par élève)

Etablissement du 1er degré :
2 358 él. x 4,50 F = 10 611,00 F

Etablissement du 1er cycle du 2e degré :
670 él. x 4,50 F = 3 015,00 F

TOTAL GENERAL 33 630,00 F

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

Approuvé par le Conseil municipal à la
délibération de la Commission
Départementale en date du 1 AVRIL 1970

La Rochelle, le 6 AVR 1970

Le Préfet :



Pour le Préfet et par autorisation,
Attaché, Chef du 3^{ème} Bureau :

Rdy



Préfecture
de la
CHARENTE-MARITIME

2ème Direction
3ème Bureau

Fonds scolaires
Année 1957 - 1958

1er cycle du second degré

Montant de la dotation :
15 050,00 Frs

Commune de ROYAN

Etablissements : C. S. G. Jules Ferry et
Pelletan

Arrondissement administratif : ROCHEFORT

Canton : ROYAN

Arrondissement financier : ROCHEFORT

Perception : ROYAN

PROGRAMME D'EMPLOI

(Décret n° 55-335 du 30 avril 1955)

Nature des besoins	Crédit envisagé
<u>Ordre de priorité de l'utilisation</u>	
<u>1°) Construction et réparation des bâtiments scolaires</u>	
Financement des frais d'aménagement des nouvelles classes pratiques au C.S.G. S. Pelletan (garçons)	7 050,00
<u>2°) Acquisition et renouvellement du matériel collectif d'enseignement et du mobilier scolaire</u>	
C.S.G. S. Pelletan (garçons)	1 537,00
C.S.G. Jules Ferry (filles)	1 450,00
(détails joints)	3 015,00
A REPORTER	15 050,00

.../...

Report..

10 650,00

3°) Service des annuités d'emprunts contractés
avant le 1.10.1965
(indiquer date et montant de l'emprunt)

Mont

4°) Achat de livres et de fournitures scolaires

Mont

5°) Equipements d'éducation physique et sportive
annexés aux établissements scolaires

TOTAL GENERAL...

16 000,00 Frs

Avis de M. l'Inspecteur
d'Académie ;

Fait à ROYAN

le 8 Janv. 1970



LE MAIRE, (1)
Président du Comité des Affaires Étrangères
de la commune,
et Chef d'établissement. (2)

(1) Lorsqu'il s'agit
d'un établissement communal

(2) Lorsqu'il s'agit d'un
établissement public
nationalisé.

Approuvé conformément à la délibération
de la Commission départementale en date
du 1 AVRIL 1970

LA ROCHELLE, le 6 AVR 1970

Avis de M. l'Inspecteur
d'Enseignement Primaire



LE PRÉFET,
Président de la Commission
l'Attaché, Chef du 3ème Bureau ;

" Favorable "

Inspecteur Départemental
de l'Enseignement Primaire

Monte

Ally

Préfecture
de
la CHARENTE-MARITIME

2ème Direction
3ème Bureau

Fonds scolaires
Année 1968 - 1969

1er degré

Commune de ROYAN

Arrondissement administratif ROCHFORD

Canton : ROYAN

Arrondissement Financier ROCHFORD

Perception : ROYAN

PROGRAMME d'EMPLOI

(Décret n° 35-335 du 20 avril 1965)

Montant de la dotation

23 500 Frs,00

Nature des besoins	Crédit envisagé
<u>Ordre de priorité de l'utilisation</u>	
1°) <u>Construction et réparation des bâtiments scolaires</u>	
Participation aux frais d'acquisition et d'installation d'une classe préfabriquée à l'école de garçons	
2°) <u>"Acquisition" et renouvellement du matériel collectif d'enseignement et du mobilier scolaire.</u>	12 969,00
<ul style="list-style-type: none"> - Ecole Rolland garçons (primaire) 1 307,00 - La Clairière " 1 102,50 - La Clairière filles 1 307,00 - Jules Ferry " (primaire) 1 107,00 - Maine-Geoffroy garçons 670,00 - Maine-Geoffroy filles 750,00 - Louis Bouchet " 277,00 - Louis Bouchet garçons 241,00 - La Clairière maternelle 300,00 - Paupigné " 571,00 - Louis Bouchet " 670,00 - Maine-Geoffroy " 450,00 	10 511,00
(détails joints)	
A REPORTER	23 500,00

/.....

Report de ... 23 580,00

3°) Service des annuités d'emprunts contractés avant le 1.10-1965 Néant

4°) Achat de livres et fournitures scolaires Néant

5°) Equippedement d'educat. physique et sportive annexés aux établissements scolaires Néant

23 580,00 Francs

Avis de M. l'Inspecteur
d'Enseignement Primaire

* Favorable *

Inspecteur Départemental
de l'Enseignement Primaire

Handwritten signature

Fait à Royan Le 8 Janv. 1970

Pour Le Maire

Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères
Agent Délégué,



Handwritten signature

Approuvé conformément à la
délibération de la Commission
Départementale en date du 1 AVRIL 1970



Rochelle, le 6 AVR 1970
Le Préfet

Handwritten mark

Handwritten signature